

# PV réunion ADP 28 novembre 2024

## 1. Verre d'accueil + liste des présences + liste des délégués

Houda (P2-M1), Caroline (M2B), Laurence (P2A), Marina (P3), Jean-Yves (M1), Angelo (M3B), Evelyne (P4, P2B), Elizabete (P1A, P3), Mélanie (P6), Daphné 2MA, Charlotte 2MA, Ningmeng (P6, P5, P23 et 3MA)

Jacqueline (garderie maternelle), Lawrence (animateur référent), Céline (2MA), Christelle (P2A), Purdey (P5), Arabelle (2MB)



## 2. Activités organisées par l'ADP

### 2.1. Soirée Spaghetti le 13/12/2024

Vendredi 13/12 à 19h30 une soirée destinée aux parents uniquement et à l'équipe éducative. L'ADP est à la recherche de parents volontaires pour donner un coup de pouce le jour même ou avant et pour proposer une animation pendant la soirée (blind-test, quizz, ... tout est possible).

Postmeeting : faible nombre d'inscription, annulation de la soirée à l'école mais organisation alternative pour les inscrits.

### 2.2. Soirée jeux de société

Proposition du vendredi 7 février 2025 20h30, en attente de l'accord de la direction pour la date. Il s'agit d'une soirée ouverte aux parents uniquement où chacun apporte un ou plusieurs jeux.

### 2.3. Groupe parents- abord de l'école

Une réunion entre les différentes associations des parents des écoles communales d'Uccle s'est tenue en mai 2024 pour trouver des sujets communs pouvant amener à une réflexion commune et des propositions communes à faire la commune. Les différentes associations des parents se sont entendues sur le sujet des Abords de l'école (mobilité, sécurité, aménagement de voiries, ...).

**L'ADP fait un appel aux parents désireux de discuter de cette thématique pour notre école de se réunir avant partager notre analyse et besoins auprès des autres ADP.**

### **3. Questions vers la Direction**

#### **3.1. Cours de néerlandais**

Certains parents demandent une vision sur les heures de néerlandais aujourd'hui données à l'école et une vision sur l'évolution de celles-ci au regard du projet pédagogique de l'école. Les parents s'interrogent également sur le fait de ne pas être officiellement informés de ces modifications et de l'apprendre de façon informelle. Les parents se demandent de quelle façon ils peuvent soutenir l'école pour sauver son projet pédagogique.

Comme expliqué l'année dernière, l'école de Calevoet est visée pour son approche d'apprentissage précoce du Néerlandais car avec le tronc commun (FWB) occupe aujourd'hui 28 périodes de cours. Théoriquement, l'école ne peut plus dépasser de ces 28 périodes de cours et ne pourrait plus proposer d'apprentissage précoce du Néerlandais. Seul demeure l'heure d'éveil aux langues, qui n'est pas spécifiquement consacrée au néerlandais et qui doit être donnée par le titulaire et non comptabiliser dans les heures d'un professeur de langue.

Dans les faits, l'école propose 31 périodes de cours avec la répartition suivante (2024-2025- :

- 2 heures en M3 dont une en demi groupe
- 2 heures en P1 dont une en demi groupe
- 3 heures en P2
- 5 heures en P3
- 5 heures en P4
- 5 heures en P5
- 5 heures en P6

Il y a actuellement un temps plein et mi-temps en langue qui va évoluer à 2 temps plein avec le dédoublement des classes.

L'école qui parvient pour le moment à conserver son projet, même s'il est déjà amputé de quelques heures, ne souhaite pas « faire de vagues » autour du projet. Le risque étant d'attirer l'attention sur notre école et de braquer les autorités de la FWB. Il n'y a plus de possibilité d'introduire de dérogation pour pouvoir proposer un programme propre à l'école.

**Une piste évoquée : trouver des activités parascolaires en néerlandais (cours de ndls ou un sport en ndls)**

**Il existe déjà l'Académie de Musique qui se fait en ndls à l'école (solfège et cours d'instrument à partir de la primaire) : [muziekenwoord.be](https://muziekenwoord.be)**

#### **3.2. Mesures contre le harcèlement**

Les parents s'interrogent sur les moyens mis en place par l'école pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Il y a déjà une mention dans le ROI qui fait référence aux faits de harcèlement indiquant que dans ce cas de figure, il faut le rapporter au titulaire. L'école n'est pas directement concernée par le cyberharcèlement, les réseaux sociaux étant théoriquement accessibles qu'à partir de 13ans.

Un travail de fond est en cours avec toute l'équipe pédagogique pour aboutir à la rédaction d'un Plan global de prévention et d'action contre toute action de harcèlement et d'intimidation.

Le travail est en cours pour former l'ensemble de l'équipe éducative (définir la notion de harcèlement, établir un protocole de réaction, déconstruire les mauvaises réactions, ...). Il n'y a pas de date définie pour aboutir sur ce point.

Actuellement, lorsque l'école doit faire face à une situation de harcèlement (très rare), elle s'appuie sur une équipe pédagogique soudée et qui discute quotidiennement. Des cercles de parole se tiennent régulièrement dans toute les classes pour aborder différents sujets, le titulaire est en charge de la médiation de ces cercles de paroles. En cas de faits avérés, un conseil de discipline est mis en place.

### 3.3 Communication par email

Il y a un problème informatique qui fait que certains parents et même enseignant qui recevaient les emails de la direction ne les reçoivent plus. Un informaticien est sur le coup, s'il ne trouve pas d'où vient le problème, la direction reviendra peut-être à l'ancien système. L'adresse gmail pour envoyer les communications et l'adresse uccle.edu.brussels pour réceptionner les emails.

### 3.4 conflit - jeux ramenés de la maison à l'école

La politique de l'école est la suivante : afin de responsabiliser chacun, il n'y pas d'interdiction de ramener des jouets de la maison tant qu'il n'y a pas de problème. L'interdiction (inscrite dans le ROI) s'applique en cas de problème non surmonté.

## 4.Divers

Retour sur le Marché des saveurs : fréquentation légèrement moins importante que le marché de Noël mais tout s'est bien passé dans l'ensemble.

**La prochaine réunion ADP se tiendra le mardi 28 janvier 2025 à 19h30 à l'école.**